

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. NAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Mai 1873.

Bulletin politique.

Chez les officieux, qui ressortent directement de M. Barthélemy Saint-Hilaire, on trouve manifestement le mot d'ordre contre M. de Goulard et ses prétentions, comme dit le *Soir*.

M. Hector Pessard s'élançait résolument à l'attaque :

« Nous sommes, dit-on, en pleine crise ministérielle. M. de Goulard refuse de se présenter devant l'Assemblée avec M. Jules Simon. M. de Goulard se rend bien compte que M. Thiers ne peut ni lui sacrifier M. Jules Simon, ni le sacrifier à M. le ministre de l'instruction publique, sans provoquer soit les colères de la droite, soit les susceptibilités de la gauche.

» Aussi l'honorable ministre de l'intérieur, poussé par ses amis, paraît-il résolu à tirer tout le parti possible de la situation difficile dans laquelle est placé le gouvernement, et met, comme on dit, le couteau sur la gorge à M. le Président de République.

» A grand-peine, M. Thiers avait obtenu, ces jours derniers, des membres du cabinet, qu'ils se présentassent ensemble devant les députés. Dans ce cas, les modifications ministérielles n'auraient eu lieu que d'après la constitution de la majorité qui se serait formée sur le dépôt des projets de lois constitutionnelles. Mais cette résolution eût déjoué toute la stratégie des hommes de combat, et M. de Goulard n'a pas reculé devant la pensée de desservir une dernière fois ses collègues et M. Thiers. »

Les informations de l'*Avenir national* portent le même caractère :

« Depuis ce matin, une certaine émotion règne à la présidence. La crise ministérielle

tant annoncée est sur le point de se produire, malgré les démentis des journaux officieux. Voici quelques renseignements que nous avons pu recueillir :

» Hier, à l'issue du conseil des ministres, M. Jules Simon, découragé de voir que M. le Président de la République ne se décidait pas à adopter une ligne politique franchement républicaine, aurait déclaré maintenir sa démission déjà donnée depuis la fameuse séance de la commission de permanence, dans laquelle M. de Goulard avait cru pouvoir infliger une sorte de blâme pour son discours de la Sorbonne.

» MM. de Rémusat, Léon Say et Teisserenc de Bort auraient également donné à entendre qu'ils n'abandonneraient pas leur collègue, et qu'ils déposeraient leurs portefeuilles, si la démission de M. Jules Simon était acceptée.

» De son côté, M. de Goulard aurait présenté une sorte d'ultimatum indiquant que M. Thiers ne pourrait compter sur le parti conservateur (lisez réactionnaire) qu'autant que toute la fraction libérale du ministère serait remplacée par des membres de l'Assemblée appartenant au centre droit et la droite.

» En cas de refus de M. le Président de la République, M. de Goulard se faisait fort de décider ses collègues de la guerre et de la marine, du commerce et de la justice à se retirer avec lui.

» La situation se trouve donc excessivement tendue.

» Dans le conseil tenu ce matin, M. Thiers a déclaré qu'il n'accepterait aucune démission jusqu'à ce que l'Assemblée ait repris ses séances.

» On cite même quelques paroles assez significatives qu'il aurait prononcées en réponse à l'ultimatum de M. de Goulard.

« Je ne consentirai jamais à sacrifier des gens qui, pendant deux ans, m'ont puissamment aidé à supporter le lourd fardeau que m'a confié l'Assemblée. »

D'après la *Presse*, M. Thiers espère faire nommer une commission spéciale pour exa-

miner les projets de lois constitutionnelles, au lieu de les faire renvoyer à la commission des Trente.

Il espère, en outre, que les travaux de cette commission dureront un mois ou deux, ce qui porterait la discussion à la fin de juillet, c'est-à-dire au moment où l'Assemblée sera à la veille de prendre ses vacances d'automne.

La même feuille ajoute :

« On nous assure que M. Thiers est l'objet de démarches très-vives de la part de la gauche, dont le but serait de faire ajourner toute discussion grave jusqu'au 6 juillet, date définitive du dernier paiement de l'indemnité de guerre.

» On s'efforcera de lui démontrer qu'il doit, avant tout, terminer l'œuvre de l'évacuation du territoire.

» Le langage qu'on lui tient est de nature à laisser entrevoir qu'on redoute toute explication ou tout débat tumultueux qui serait de nature à empêcher le paiement des dernières échéances de l'indemnité, en arrêtant les négociations engagées dans le but de trouver de l'argent nécessaire à ces échéances.

» La plupart des membres de la majorité, au contraire, paraissent pénétrés de la nécessité d'aborder sur-le-champ l'examen des questions en litige, afin de mettre au plus vite un terme aux anxiétés légitimes du pays, qui pèsent si lourdement sur les affaires. Nous avons l'espoir que M. Thiers sera de cet avis. »

La *Presse*, qui croit à la nécessité d'une discussion immédiate, espère que M. Thiers fera bien de se ranger à cet avis. Nous espérons que l'Assemblée souveraine suivra ses propres inspirations plutôt que celles de son délégué. La gauche et le gouvernement veulent esquiver et retarder la lumière sur leurs actes ; c'est donc qu'ils ont à craindre. Notre devoir, celui de nos amis, est d'éclairer le pays ; il faut le remplir sans complaisances pour qui que ce soit.

Elles portaient aussi la guimpe, les bas et les souliers blancs, la ceinture et le voile noir : vous voyez que c'étaient des religieuses de haute distinction.

En 1117, Ebrald, le successeur de Robert d'Arbrissel, recevait dans un couvent les hommes qui peuplaient en solitaires les forêts voisines ; il leur donna le nom de *pauvres de Jésus-Christ*, et éleva leur maison de prières tout près de celle des femmes, sous la protection de saint Jean l'Évangéliste.

Ils étaient vêtus d'une robe noire, surmontée d'un mantelet, orné en avant et en arrière d'une petite pièce de drap carrée qu'on appelait *robert*, en mémoire et par vénération sans doute de Robert d'Arbrissel.

C'est de ce second fondateur que ce lieu monastique, qui avait sans doute à l'origine le nom de *Fons Roberti*, prit le nom de *Fons Ebraldi*, qu'on lui trouve encore dans tous les ouvrages et les dictionnaires modernes.

Enfin on fonda plus tard, pour les femmes pécheresses, pour les femmes repenties, le

Le *Soir* en est déjà à calculer les forces des différents groupes parlementaires en prévision d'un scrutin :

On assure que la gauche républicaine et le centre gauche Christophle vont fusionner en un seul groupe, dont la direction appartiendrait, vraisemblablement, à M. Grévy.

Il est probable, d'autre part, que le centre droit se divisera en deux. Tous les membres du centre droit (et ils deviennent chaque jour plus nombreux) qui, éclairés sur l'impossibilité absolue de faire la monarchie, veulent, avant tout, élever une digue contre le radicalisme et se rallient sincèrement à la forme républicaine, vont venir à la réunion Périer. Les monarchistes systématiques retourneront à droite.

Les forces de l'Assemblée se diviseraient donc à peu près ainsi :

Extrême Droite et Droite	250
Groupe des Centres,	200
Gauche modérée,	200
Extrême Gauche,	70

Le *Soir* prend trop vite ses désirs pour des réalités accomplies.

L'*Ordre* croit savoir quelque chose des déterminations déjà adoptées :

« C'est à l'occasion du préambule des lois constitutionnelles que s'engagera l'action à laquelle nous allons assister, et que sera adressée au gouvernement l'interpellation de la droite, aujourd'hui en préparation.

» Il se confirme que cette interpellation ne portera pas sur tel ou tel point, mais sur l'ensemble de la politique.

» Le texte de la demande est déjà arrêté.

» Les premiers signataires (nous citons par ordre alphabétique) sont : MM. Anisson-Duperron, duc d'Audiffret-Pasquier, Baragnon, Batbie, duc de Broglie, Lucien Brun, marquis de Castellane, général Changarnier, Chaper, baron Chaurand, Raoul Duval, Johnston.

» On croit que le soin de développer l'in-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MAISON CENTRALE
DE
FONTEVRAULT.

Vous avez bien voulu faire avec moi, il y a quelques jours, une dernière visite au dernier bague de France. Je viens aujourd'hui vous inviter à me suivre, pour quelques heures seulement, à la plus importante maison de notre régime pénitencier, à la Maison centrale de Fontevault, qui reçoit les condamnés de notre département.

Mais, avant de vous initier aux expiations de ce lieu de châtement, il faut que je vous dise quelques mots sur l'histoire de cette maison, qui a tenu une si grande place dans les annales monastiques du moyen-âge, et qui a été comme le Saint-Denis de l'illustre maison des Plantagenet, de ces comtes d'Anjou qui régnèrent sur l'Angleterre.

Aux extrémités de l'Anjou, sur les confins du Poitou, tout près de la gracieuse et mouvementée petite ville de Saumur, existe un village de quelques centaines d'habitants : c'est Fontevault.

La première page de son histoire remonte à 1045. C'est dans cette année que Robert, du village d'Arbrissel en Bretagne, vint y fonder un couvent de femmes, qu'il plaça sous la règle de saint Benoît, du solitaire du mont Cassin, du premier fondateur des ordres religieux du christianisme.

Le val dont il fit choix pour cette fondation est ravissant de perspectives : il est formé de plis de terrains couronnés de bois, qui s'abritent naturellement contre les tempêtes du ciel et contre les fureurs des vents.

Le pape Pascal II, en 1106 et 1113, se hâta de confirmer cet ordre. Ces Bénédictines étaient de nobles dames, parfaitement lettrées, qui portaient la robe de laine blanche et le rochet de baptiste plissé tout comme les chanoines des cathédrales, dont elles avaient pris le titre, et chantaient l'office.

couvent de la Madeleine, et pour les lépreux la maladrerie de Saint-Lazare. Ces dernières constructions ont sans doute eu pour auteur un pieux personnage du nom d'Evrauld ; car le monastère prit et a conservé jusqu'à nos jours l'appellation de *Fons Evraudi*, d'où on a fait *Fontevault*.

La preuve de ce fait est inscrite dans une vieille tour de la fin du XII^e siècle, et qui porte encore le nom d'Evrauld.

Rien de curieux et d'original comme cette construction aux couleurs bronzées, à la forme pyramidale. Elle contraste singulièrement avec les bâtiments qui l'environnent.

Elle s'élève sur trois plans bien distincts : le premier est octogone, le deuxième est carré, et le troisième redevient octogone avec des angles correspondants aux faces du premier plan, lesquelles faces de ce premier plan sont ouvertes par une arcade ogivale supportée de deux colonnes, et donnant entrée dans autant de petites chapelles demi-circulaires percées de trois fenêtres.

terpellation sera confié à M. Batbie ou à M. Duval. »

Nous ne voulons rien préjuger des résolutions qu'adoptera la majorité conservatrice de l'Assemblée, mais nous ne pouvons cesser de rappeler qu'elle tient en ce moment dans ses mains les destinées du pays plus justement inquiet qu'il ne l'a jamais été.

LA CRISE MINISTÉRIELLE.

MM. de Goulard et Jules Simon ont donné leur démission.

On parle de M. Casimir Périer pour le ministère de l'intérieur.

MM. Bérenger et Martel seront très-probablement nommés, le premier à l'instruction publique, le second aux cultes, qui seront ainsi distraits du premier de ces ministères. On a trouvé, en effet, que ce ministère était trop chargé avec les cultes, les beaux-arts et l'instruction publique.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, et M. de Cisse, ministre de la guerre, restent.

Il n'est nullement question de M. Ozenne pour remplacer M. Teisserenc de Bort. Selon toute probabilité d'ailleurs, il n'y aura d'autres changements que ceux que nous venons d'indiquer. En outre, M. Ozenne est trop nécessaire par ses connaissances spéciales pour qu'on l'expose aux fluctuations et aux incertitudes auxquelles sont assujettis les chefs politiques des différents ministères.

Le Président de la République plante donc son drapeau, comme on voit, en plein centre gauche, dans les deux fractions qui le composent ; dans celle qui se rapproche du centre doit et qui est représentée par M. Casimir Périer, dont les sentiments conservateurs sont bien connus, et dans celle qui se rapproche de la gauche modérée.

M. de Rémusat s'est rendu au ministère de l'intérieur et a eu avec M. de Goulard une conversation qui a duré une heure.

Puis M. de Goulard a été mandé à l'Élysée ; il est resté une heure en conférence avec M. le Président de la République.

Quelques journaux ont prétendu que M. de Goulard avait retiré sa démission. C'est tout-à-fait inexact, nous dit *Paris-Journal*. M. de Goulard persiste absolument dans sa volonté de retraite, et il est décidé à n'accepter aucun portefeuille.

Le *Journal de Paris* croit savoir que M. Thiers reviendrait à l'idée de rédiger un Message pour la réouverture de l'Assemblée.

M. Pascal, sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, a suivi son ministre et a déposé sa démission entre les mains de M. Thiers, qui a fait de grands efforts pour le retenir. M. Pascal a été inébranlable dans sa résolution, qui lui a été dictée, comme celle de M. de Goulard, du reste, par le refus absolu du Président d'approuver le mouvement préfectoral qui était à sa signature depuis plus de quinze jours.

M. Pascal sera réélu conseiller d'État. Quant à M. de Goulard, la droite et le centre droit paraissent disposés à le porter à la vice-présidence de l'Assemblée, en remplacement de M. Saint-Marc Girardin.

La crise ministérielle, que l'on croyait terminée, se trouve au contraire à son état aigu. M. Casimir Périer n'a pas encore, comme on l'a faussement prétendu, accepté le portefeuille de l'intérieur ; ce n'est qu'aujourd'hui, avant le conseil des ministres, qu'il doit faire connaître sa décision à M. Thiers. Jusque-là, tout est encore en question.

Voici, d'après les informations du *Constitutionnel*, la situation à la dernière heure de son tirage :

Les hésitations de M. Casimir Périer n'ont fait que s'accroître en face des difficultés qu'il trouve à constituer le cabinet, les honorables députés dont on avait mis les noms en avant pour les portefeuilles de l'instruction et des travaux publics ayant décliné ces offres.

L'émotion causée dans le parti conservateur par cette malencontreuse combinaison s'était d'ailleurs manifestée, dans le courant de la journée, par des indices d'une sévérité si menaçante et si unanime, que M. Périer devait en tenir grand compte. Nous aimons à penser qu'il aura pris son parti de renoncer à se mettre à la tête d'un cabinet dont le rôle consisterait uniquement à faire éclater un formidable orage pour y disparaître aussitôt.

Voici, en dernière analyse, où en sont les choses ministérielles au moment où notre édition du matin met sous presse :

M. Casimir Périer n'accepte pas.

M. de Goulard, dont la démission, bien qu'acceptée, n'a pas été officiellement annoncée, continue à remplir les fonctions de ministre de l'intérieur.

M. Pascal, qui se trouve dans les mêmes conditions que son ministre, continue à remplir les fonctions de sous-secrétaire d'État à l'intérieur.

Les choses se passent probablement de la même façon au ministère de l'instruction publique.

M. le général de Cisse, ministre de la guerre, refuserait de faire partie du ministère Casimir Périer.

M. de Goulard doit avoir ce matin une conférence avec M. Thiers. Il ne serait pas impossible qu'il fût chargé de former le nouveau cabinet.

Enfin, la combinaison ministérielle de Goulard-Périer dont il a été question, M. de Goulard prenant le portefeuille des affaires étrangères, tandis que M. Périer prendrait l'intérieur, est considérée comme irréalisable maintenant.

Chronique judiciaire.

La cour d'assises du Calvados a eu à juger, dans sa dernière session, une affaire d'une gravité exceptionnelle.

Une fille nommée J.-A. Crespin, âgée de trente-un ans, gantière à Fresne-la-Mère, près Falaise, était accusée d'avoir commis deux infanticides. L'instruction a révélé de la façon la plus évidente la complicité de la mère de la fille Crespin, et le jury a prononcé un verdict condamnant cette dernière à la peine de mort et la mère aux travaux forcés à perpétuité.

La fille Crespin sera exécutée à Caen.

Voici un procès curieux sur lequel le tribunal de Marseille est appelé à statuer. Il y a environ dix ou douze ans, un jeune commis chez un négociant fut accusé d'avoir pris dans la caisse de son patron une somme de deux mille francs en or ; les soupçons ne pouvaient porter que sur lui ; malgré ses dénégations, tout le monde le tint pour coupable, bien que la justice n'ait pas été saisie de l'affaire. La famille paya, et l'infortuné jeune homme, ne pouvant fournir d'explications plausibles, conçut un tel chagrin qu'il en mourut.

Ces événements étaient tombés dans l'oubli quand le propriétaire de la maison où demeurait le négociant, forcé il y a quelque temps à faire exécuter des réparations à son immeuble, découvrit, en sondant une conduite d'eau, la somme de 2,000 francs en or, portant les millésimes de 1854 et 1856.

Aujourd'hui la famille de l'employé réclame au propriétaire les 2,000 francs, mais celui-ci refuse de les rendre.

On suppose que le commis était sujet à des accès de somnambulisme.

Si les 2,000 fr. sont bien reconnus être ceux qui ont été pris dans la caisse du négociant, il nous semble, en droit, qu'ils doivent être restitués à la famille de l'employé. C'est ce que le tribunal nous apprendra.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Sur le compte rendu, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de mars 1873, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République, le 6 mai, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes dont les noms suivent :

MAINE-ET-LOIRE.

M. A. 2^e classe. — Frélin, commissaire de police à Saumur, 1872 : s'est particulièrement distingué par son dévouement pendant les inondations de la Loire.

M. A. 2^e classe. — Lacoste (Fleury), sous-lieutenant au 32^e régiment d'infanterie ; Fontevault, 11 février 1873 : sauvetage d'un homme tombé dans un puits très-profond.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est ce soir même qu'aura lieu la représentation de M^{lle} Duverger : il nous reste juste le temps de l'annoncer à nos abonnés de la

ville. La brillante actrice paraîtra dans le rôle de Marguerite Gautier, de la *Dame aux camélias*, qu'elle a joué pendant plus de trois mois à Paris.

On sait le succès obtenu par M^{lle} Duverger dans cette pièce si émouvante et si dramatique ; on sait aussi que beaucoup de personnes allaient contempler Marguerite Gautier pour ses toilettes incomparables et ses dentelles constellées de diamants.

Le public saumurois ne voudra pas manquer cette occasion d'applaudir une de nos meilleures comédiennes et une troupe composée d'artistes appartenant aux principaux théâtres de Paris, d'assister à une œuvre célèbre de Dumas fils, et, en outre, de se rendre compte de la séduction que peut exercer une rivière de diamants de 400,000 fr. Ainsi, nous pourrions voir, sur les épaules de Marguerite Gautier, ce fameux collier qui jette, dit-on, à lui seul, pour 300,000 fr. de feu et sonne pour 15,000 livres de rente : c'est celui que M^{lle} Duverger rapporta d'un de ses voyages à Saint-Petersbourg.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE.

On lit dans l'*Union libérale* :

« Nos lecteurs savent déjà que M. de Cougny, archéologue distingué de la Touraine, a été récemment nommé à la Direction de la Société archéologique de France, M. de Caumont, l'homme éminent qui la dirigeait précédemment, ayant choisi pour successeur de M. de Cougny.

» Le nouveau directeur, habitant le département d'Indre-et-Loire, tiendra donc désormais à Tours les séances annuelles de la Société, qui avaient lieu précédemment à Caen. C'est pourquoi la Société s'est réunie jeudi dans la salle des assises.

» Nous nous sommes empressés de nous rendre à l'aimable invitation qui nous avait été faite d'assister à la séance d'installation.

» On y remarquait plusieurs autorités de la ville, de nombreux archéologues du département d'Indre-et-Loire et des départements voisins. Enfin un charmant public féminin était venu jeter un souffle gracieux sur cette savante réunion.

» Le discours d'ouverture de M. de Cougny a été souvent interrompu par les applaudissements. Chacun s'est associé à ses touchants et sympathiques souvenirs au sujet de la mort récente de M. de Caumont. »

Il y a quelques jours, un nombreux cortège d'amis conduisait au cimetière un très-habile ouvrier, M. Alcide Guignon, sculpteur, décédé à l'âge de 38 ans, à la suite d'une maladie de quelques semaines.

Après avoir été l'un des meilleurs élèves de la maison Chapeau, à Angers, il était revenu dans sa ville natale et n'avait pas cessé de partager les travaux de son père ; aussi le cimetière de Saumur lui doit-il une grande partie de ses monuments funèbres.

Cet infatigable travailleur joignait à son savoir une modestie que l'on ne rencontre pas toujours chez les ouvriers d'élite. Ex-

Quelle destination avait cette tour ? C'est une énigme.

On a prétendu que c'était une chapelle funéraire au milieu d'un cimetière.

C'est possible ; mais je suis plus tenté de croire que cette tour était un kiosque destiné à abriter la fontaine, la source d'eau vive qui a donné son nom à ce monastère.

Les fontaines étaient très-vénérées de nos pères, et cette vénération est même venue jusqu'à nous. Ainsi, tous les temples en plein vent des druides, leurs hiérons sacrés, étaient placés près d'une fontaine ; aussi, lorsque le christianisme nous apporta sa civilisation et sa foi, il alla planter sa croix sainte, son bois sacré, sur le bord de ces fontaines, pour y attendre les populations qui s'y rendaient, les baptiser et les évangéliser.

C'est de là qu'est venu, à l'autre extrémité de l'Anjou, le couvent de *Belle-Fontaine*, qui a encore ses moines, ses enfants de saint Bernard.

A Belle-Fontaine, on a élevé à la source

vénérée une chapelle où vont prier les pèlerins, les visiteurs du monastère. Elle est placée, comme la tour d'Evrauld, sur la lisière et hors des murs du couvent, afin d'en rendre les accès plus faciles, sans porter le trouble dans la prière et le recueillement des religieux.

Il en est de même à Fontevault. La source a disparu, s'est tarie ; mais le monument demeure : sa forme pyramidale est parfaitement celle qu'on devait donner au sentiment d'une source jaillissante. Remarquez bien qu'il n'entre pas une pièce de bois dans cette construction ; le bois va mal à l'humidité d'une fontaine.

Les chapelles demi-circulaires du pourtour servaient sans doute aux messes des nombreux prêtres qui venaient en pèlerinage à cette fontaine.

Nous le répétons, cette fontaine tient une trop grande place dans l'appellation du monastère, pour qu'on ne lui ait pas fait comme partout les honneurs d'une construction importante. C'était probablement à cette fontaine que les néophytes venaient

recevoir le baptême de la religion nouvelle.

Quoiqu'il en soit des attributions de cette tour, ce couvent de Fontevault était un des plus importants du monde chrétien ; aussi avait-il des faveurs exceptionnelles. Sous Charles VIII, le pape Eugène III l'exempta de la juridiction des ordinaires, et affranchit les religieux et les religieuses des épreuves par l'eau bouillante et l'eau froide ; il ordonna que tous ne seraient plus appelés à justifier leurs prétentions que par témoins.

Chose curieuse et unique peut-être, les hommes étaient soumis, au temporel et au spirituel, à la direction administrative des femmes. Le pape Pascal II l'avait ainsi accordé. La raison, la voici :

Les religieuses étaient placées sous la protection de la Sainte-Vierge, et les hommes sous celle de saint Jean l'Évangéliste, nous l'avons déjà dit.

En soumettant ainsi les hommes à cette direction, on a voulu exprimer la soumission de l'apôtre saint Jean à la Mère du Sauveur.

Aussi, les abbesses du monastère étaient

prises dans les plus hautes familles. C'étaient souvent des sœurs, des filles de rois : ainsi Renée de Bourbon, en 1409, et Anne d'Orléans, sœur de Louis XII, en 1482.

Il y a là, dans ce monastère, un cimetière de rois, où dorment sous les arceaux de l'église, au milieu de ce monde de condamnés, de réprouvés de la société, Henri II, d'Angleterre ; son fils, Richard Cœur-de-Lion ; sa femme, Eléonore de Guienne, et enfin Elisabeth d'Angoulême, la royale épouse de Jean Sans-Terre.

Le roi Louis XV y envoya Mesdames de France, ses filles, pour y être élevées. Ce sont elles qui ont fait construire les bâtiments modernes que nous aurons à visiter.

Mais revenons à nos condamnés,

(*Journal d'Angers.*)

G...

(*La suite au prochain numéro.*)

cellent cœur, Alcide Guignon, qui laisse une famille désolée, est vivement regretté de ses camarades et de tous ceux qui l'ont connu. On peut dire aussi que notre ville perd en lui un artiste et un de ses enfants les plus honorables.

On lit dans l'Indépendance de l'Ouest :

« Jeudi, les jeunes lycéens de Nantes, tambours et clairons en tête, et le fusil gaillement porté sur l'épaule, ont traversé plusieurs rues de la ville, pour se rendre sur la route de Vannes, but de leur promenade militaire.

» Ils étaient commandés par un officier de la ligne et accompagnés des sous-officiers instructeurs.

» Tout le monde a été frappé de leur belle tenue. Les plus jeunes même manœuvraient comme de vieux soldats.

» La foule se pressait sur leur passage et, instinctivement, admirait ces jeunes soldats de l'avenir, en qui elle devinait les futurs vengeurs de nos défaites et de nos hontes.

» Courage, jeunes gens, travaillez à devenir à la fois des soldats et des hommes. Rappelez-vous surtout que la force matérielle n'est rien sans la force morale. Formez votre intelligence et élevez vos cœurs. Habituez-vous de bonne heure à la discipline militaire, et à la discipline civile, aussi nécessaire que la première, c'est-à-dire au respect des lois qui exige, comme préparation indispensable, le respect de tous ceux, pères et professeurs, à qui votre devoir est d'obéir.

» La patrie, sachez-le bien, a peut-être encore plus besoin de bons citoyens que de bons soldats. »

Nous lisons dans la République française :

« Nantes, 46 mai, 40 h. 45, soir.

» M. Gambetta est arrivé à Nantes, à midi, venant de Saint-Nazaire. Une foule énorme l'attendait à la gare et l'a accueilli avec des cris chaleureux de : Vive la République !

» A huit heures a eu lieu un banquet qu'on avait limité à deux cents couverts, afin de lui conserver plus sûrement son caractère privé ; plusieurs centaines de demandes d'invitations ont dû être refusées. Parmi les assistants se trouvaient des conseillers généraux, des conseillers municipaux et les républicains les plus connus de notre ville.

» M. le docteur Guépin, ancien préfet de la Loire-Inférieure, a souhaité la bienvenue à M. Gambetta.

» M. Gambetta, dans sa réponse, a énuméré les progrès accomplis depuis un an dans le pays par les idées républicaines. Il insiste sur l'abîme qui s'est creusé entre l'Assemblée et la nation, et que rien ne peut plus combler. Chaque élection éclaire davantage cette situation. La France a tenu à parler un langage de plus en plus clair, de plus en plus frappant ; elle a montré qu'elle voulait en finir avec les équivoques. C'est tout le pays qui dit cela, et non des comités occultes, comme on l'a prétendu.

» L'orateur examine les deux seuls échecs qu'ait subis la démocratie républicaine dans ces dernières élections. Il montre que, dans la Charente-Inférieure, l'insuccès n'est dû qu'à l'ancienne administration impériale, maintenue en fonctions contre toute prudence. Quant à l'élection du Morbihan, elle prouve que le plus grand ennemi contre lequel la démocratie ait à lutter, c'est l'ignorance.

» La France veut la République ; l'orateur ne peut admettre qu'on songe à le contester, et cependant les monarchistes préparent des complots dont le gouvernement ne saurait se rendre complice. M. Gambetta l'adjure de se ranger du côté de la nation.

» En terminant, l'orateur demande au parti républicain de rester uni et compacte, et de se garder des impatiences qui ne pourraient que retarder l'avènement de la République définitive.

» Ce discours a été fréquemment interrompu par des applaudissements enthousiastes. »

L'administration de la guerre vient d'interdire d'une manière absolue l'usage du pétrole comme huile d'éclairage dans les écuries de tous les corps de troupes.

Les oiseaux sont de puissants auxiliaires du cultivateur, puisqu'ils détruisent nombre d'insectes, et même les courtillères. A ce sujet, les journaux belges nous apportent

un arrêté du 30 avril, signé par le roi lui-même. Cet arrêté défend de prendre, de tuer, d'exposer en vente, de vendre, d'acheter, de transporter les oiseaux insectivores, ainsi que leurs œufs en couvées. L'amende est de 5 fr. à 25 fr., et, en cas de récidive, le tribunal peut prononcer un emprisonnement de trois à sept jours.

Faits divers.

L'incendie de la Nouvelle-Orléans. — Cent treize maisons brûlées.

Nous lisons dans l'Abeille, de la Nouvelle-Orléans :

Un incendie désastreux, qui comptera dans les annales des compagnies d'assurance, a éclaté hier matin, vers onze heures, dans le troisième district, au coin des rues Mandeville et Bons-Enfants, dans une bâtisse appartenant au docteur Solanas et servant d'écurie.

Les flammes, activées par un vent assez vif, ont fait de rapides progrès, et, en moins d'une heure, tout l'îlot, borné par les rues Mandeville et Espagne, Amour et Bons-Enfants, n'était plus qu'un monceau de ruines fumantes.

Les pompiers sont accourus au premier signal d'alarme, mais l'eau manquait complètement, et il a fallu attendre qu'un bateau remorqueur fût envoyé pour jeter l'eau du fleuve dans les fossés d'égout.

Ce retard a été funeste, car, pendant ce temps, les maisons, construites pour la plupart en bois, brûlaient comme autant de boîtes d'allumettes, et l'élément destructeur, dont rien n'entravait la marche, envahissait six îlots, bornés par les rues Bons-Enfants et Grands-Hommes d'un côté, et par les rues Mandeville et Poète de l'autre côté.

Décrire la désolation générale serait chose impossible.

Plus de cent familles sont jetées sur le pavé, sans abri et presque sans pain, par cette terrible conflagration. Le quartier détruit était un des plus populeux de la ville, et le désastre est immense. C'était un bien triste spectacle que de voir ces malheureux, sortant de leurs maisons en flammes en emportant à la hâte quelques meubles et leurs effets les plus précieux qu'ils essayaient de disputer à l'incendie.

Les rues étaient pleines de débris amoncelés, au milieu desquels se tenaient des femmes éplorées qui voyaient avec désespoir tout leur petit avoir, amassé si péniblement, s'engloutir en quelques instants dans les flammes.

Nous connaissons plusieurs exemples où ces pauvres victimes ont dû, à trois reprises différentes, transporter dans un lieu qu'elles croyaient à l'abri de tout danger, les restes de leurs mobiliers, pour les perdre à la fin en dépit de leurs efforts.

Nous avons rarement assisté à un incendie aussi considérable. La chaleur était si intense, que c'est à peine si l'on pouvait, sans risquer d'être rôti, s'approcher de plus de cinquante pas du quartier qui brûlait.

C'était un spectacle tout-à-fait grandiose et horrible, et bien fait pour impressionner l'homme le plus indifférent.

Les flammes s'élevaient et serpentaient au-dessus du faite des maisons, se glissaient et semblaient s'élaner de toit en toit ; elles formaient un réseau étroit autour de chaque maison et ne l'abandonnaient que lorsqu'elle n'était plus qu'un amas de débris noircis. Les murs s'effondraient avec des craquements sinistres, et, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on distinguait au milieu d'un nuage de fumée, la lueur rougeâtre de l'incendie.

Les pompiers ont fait preuve de courage, comme toujours en pareil cas ; mais il nous a semblé qu'ils ne travaillent pas avec assez d'ensemble, qu'ils n'avaient pas de plan arrêté et qu'ils ne s'entendaient pas sur les moyens à employer pour arrêter les progrès de la conflagration.

M. Georges Tardy, un membre de la compagnie « Vigilance n° 3 », du département des pompes à incendie, a été blessé assez grièvement par la chute d'un pan de muraille, pendant qu'il s'exposait bravement pour accomplir son devoir.

Le maire Witz, qui faisait également preuve de zèle, a été légèrement brûlé au visage. Pendant l'incendie, le capitaine Rapp, de la police métropolitaine, a arrêté un homme du nom de Denis Daily, que plusieurs personnes déclaraient avoir vu verser

de l'huile de pétrole sur les flammes, dans une maison déjà à moitié consumée.

Aussitôt que cette nouvelle eut circulé de groupe en groupe, il s'est formé un rassemblement assez considérable. La foule indignée semblait disposée à mettre en vigueur la loi de Lynch ; mais plusieurs policiers ont réussi à tirer de ce mauvais pas l'accusé Denis Daily.

Les pertes sont effrayantes, car cent treize maisons ont été entièrement détruites et plus de vingt-cinq ont été endommagées. »

LES BOULES FERRÉES.

A l'occasion d'un concours qui a eu lieu cette semaine à Toulon, celui des « boules ferrées », voici des détails sur l'histoire de ce jeu populaire :

Le jeu de boules remonte à plusieurs siècles.

On jouait aux boules sous Louis XIII. A l'époque où ce monarque allait coucher au moulin sur l'emplacement duquel a été bâti le château de Versailles, il fit rencontre au bas de la côte, à l'endroit où est la vaste place d'armes qui précède le palais, de bons paysans qui lançaient des morceaux de bois arrondis et qui se déhanchaient à camper ces projectiles le plus près possible d'une petite boule distante de quelques toises.

Louis XIII descendit de cheval, se porta sur le trajet de la boule, et, après avoir suivi l'exercice des joueurs, se mêla familièrement à eux, demanda et prit une boule, et la lança si adroitement, qu'elle alla donner en plein sur le but.

Le cardinal de Richelieu ne dédaignait pas de se livrer à ce jeu, très-favorable à la santé, sur la terrasse de son château de Rueil.

Ce jeu se répandit bientôt dans les villes et dans les habitations de campagne. Aux abords des cités, les endroits publics connus sous le nom de guinguettes eurent leurs jeux de boules comme leurs jeux de billard. On peignait sur l'enseigne du cabaret le jeu de boules : deux au-dessous et une dessus. On jouait aux boules la dépense de la buvette, le lapin, le canard, la poule, etc.

Peu de Parisiens, — des vrais Parisiens, — ne sont pas sans avoir joué aux boules dans les jardins qui existaient aux barrières ou aux environs de la capitale. Aujourd'hui on trouve des jeux de boules dans les villas.

Revenons au grand concours de boules ferrées qui s'est ouvert à Toulon le 15 mai.

En Provence, on prend le jeu de boules tellement au sérieux, que lorsqu'une partie est engagée, soit sur les promenades, soit sur les places et chemins publics, un aréopage nombreux, grave, silencieux, attentif, environne les joueurs, commente, discute, approuve, critique tel ou tel coup avec animation. Les enjeux sont souvent considérables ; les paris sont tenus avec entrain. Les boules de bois simples ne sont guère employées que par des joueurs de petite force. Les véritables amateurs ne se servent que de boules ferrées. Ces boules sont en racine de buis ; le ferrement consiste dans l'application de clous épais aplatis sur la surface entière de la boule.

L'amateur qui fait choix d'un jeu consistant en deux boules les serre soigneusement dans un sac, dans un filet, à l'abri de toute altération et ne les prête à qui que ce soit. Il est familiarisé avec l'ampleur, le poids, l'allure de ses boules, qu'il manie avec aisance et adresse. Donc on a vu au rendez-vous de Toulon les amateurs en renom, portant précieusement leurs boules ferrées.

Un jury a été nommé pour juger les parties, trancher les contestations qui ont pu survenir entre les joueurs et décerner les prix du concours.

Dernières Nouvelles.

Paris, 18 mai.

Il semble résulter des informations de divers journaux que les modifications ministérielles indiquées hier ne sont pas définitives.

Des fractions de la droite ont déclaré qu'elles n'appuieraient pas le cabinet si M. de Goulard ne restait pas. M. de Rémusat aurait offert alors sa démission, et le portefeuille des affaires étrangères aurait été proposé à M. de Goulard, mais M. de Goulard n'aurait pas accepté.

Des pourparlers continuent. L'Officiel publiera demain la composition du nouveau cabinet.

Le centre droit a tenu samedi une séance à l'hôtel Vatel, à une heure.

Le bureau était composé de M. le duc de Broglie, président, MM. Savary et Anisson-Duperron, secrétaires.

Parmi les 80 membres environ de cette réunion, on remarquait M. le vicomte de Cumont.

M. le président a invité ses collègues à faire connaître les impressions qu'ils ont recueillies dans leurs départements.

A la veille de l'ouverture de la session, il est important que les résolutions qui pourront être prises soient éclairées par l'opinion publique.

Un grand nombre de membres ont exprimé les opinions qu'ils ont recueillies dans leurs départements sur les derniers faits qui se sont produits depuis la prorogation de l'Assemblée.

Les conservateurs, dans tous les départements, demandent au gouvernement et à l'Assemblée de leur indiquer par des actes la politique qu'ils veulent suivre.

Il est temps que l'équivoque, que l'indécision disparaissent ; l'impression unanime est que le groupe conservateur désire voir l'Assemblée prendre une initiative énergique pour arracher la France aux menaces du parti radical.

La réunion a décidé de confier à son bureau la mission de chercher par quel moyen on peut donner au pays les garanties qu'il désire.

La séance a été levée à deux heures trois quarts et remise à lundi.

Nous croyons savoir que le procès-verbal ne mentionne pas certains points qui ont été discutés dans la réunion, mais sur lesquels on s'était promis le silence.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

Charles-Augustin-Basile Forestier, employé de commerce, de Sévérac-le-Château (Aveyron), et Marie-Azeline Dufour, couturière, de Saumur.

Charles Vinsonneau, maréchal-ferrant, de Saint-Lambert-des-Levés, et Eliska-Mathilde Voy, couturière, de Saumur.

Jean Drugeon, tailleur de pierre (veuf), et Arsène Coulon (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

Auguste-Ludgère Charvot, maréchal-des-logis arçonner à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et Marie-Fideline Jeanson, ouvrière en robes, de Bar-sur-Aube (Marne).

Léon-Antoine Pallu, pâtissier-traiteur, et Louise-Léonie Moizé, sans profession, tous deux de Saumur.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION DE M. HENRI CHANTILLY.

LUNDI 19 mai 1873.

Une seule représentation donnée par

M^{lle} DUVERGER

ET SA COMPAGNIE D'ARTISTES PARISIENS.

LA DAME AUX CAMÉLIAS

Pièce en 5 actes, de M. Alexandre Dumas fils.

M^{lle} DUVERGER remplira le rôle de Marguerite Gautier, qu'elle a joué cent fois à Paris.

M. DELACOUR remplira le rôle d'Armand Duval, qu'il a joué à Paris.

Les autres rôles seront joués par MM. Chatelin, Fauve, Bénistant, Avenière, Delorme, Léonce, Mesdames Berton, Lacroix, Brémont et Granvilla.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

AVIS MÉDICAL.

M. MARIE jeune, de la maison Marie frères, rue de l'Arbre-Sec, 44, à Paris, médecins inventeurs du bandage électro-médical pour la guérison radicale des hernies et descentes et la contention des plus difficiles et volumineuses, a l'honneur de prévenir les personnes atteintes de ces maladies qu'il fera lui-même l'application de ces appareils à Saumur, les dimanche 25 et lundi 26 mai, de 10 heures à 5 heures, à l'hôtel Budan.

Il recevra, à Angers, du mardi 27 au samedi 31. (Il se rend à domicile sur demande.)

Les personnes qui l'honoreront de leur confiance peuvent compter sur un prompt

succès et un soulagement immédiat. Ces bandages sont les seuls dont les nombreuses expériences faites par des médecins de la Faculté aient constaté les succès. Leur action électro-médicale contracte les nerfs, resserre les parties formant hernie, et, sans danger ni douleur, assure la guérison radicale en peu de temps.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, algues, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies,

mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Isère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a

huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc. BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an; terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MÈNIÈRE, place du Pilon.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MAI 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	54 50	»	10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	292 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	77 50	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	640	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	472 50	»	»
5 % Emprunt 1871	70	»	»	Crédit Mobilier	400	»	2 50	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	440	»	1 25
Emprunt 1872	87 55	»	30	Crédit foncier d'Autriche	952 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
— libéré	86 30	»	20	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207 50	1	25	Est, jouissance nov.	482 50	»	7 50	Orléans	274 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	383	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	820	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	272	»	»
— 1865, 4 %	432 50	»	2 50	Midi, jouissance juillet.	885	»	»	Est	274 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277	»	»	Nord, jouissance juillet.	990	»	»	Nord	282	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	247 50	1	25	Orléans, jouissance octobre.	795	»	»	Ouest	270	»	»
Banque de France, j. juillet.	4115	»	10	Ouest, jouissance juillet, 65.	502 50	»	»	Midi	272 25	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	530	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	»	Deux-Charentes	246 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	670	»	2 50	Vendée	228 25	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	341 25	»	»	Société Immobilière, j. janv.	16 25	»	1 25				

GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
40^e ANNÉE (1872).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1872. — Le volume 1872 (40^e année), mis en vente le 5 décembre 1872.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1873, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGES ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Paris 3 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché. 7 fr. 50
L'ouvrage complet. 15 »
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8°
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PAINEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Eugène Paineau, marchand, demeurant à la Salle-de-Vihiers, sont invités à se présenter, le mardi 27 mai 1873, à midi et demi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (221) CH. PITON.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A CÉDER

UNE

MAISON DE COMMERCE

DE

Rouennerie, Draperie, Toiles et Bonneterie,

Située dans le meilleur quartier de la ville.

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ

DES

PERRIÈRES-L'ABBESSE

Située à Fontevault,

Comprenant maison de maître et servitudes, pelouses, pièces d'eau, terres, vignes et bois, contenant 57 hectares, traversée par deux routes, à dix kilomètres de Saumur, quatre kilomètres de Fontevault et du chemin de fer de Saumur à Poitiers.

S'adresser audit notaire. (199)

A VENDRE

OU A LOUER

PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés,

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur,

quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1873,

REMISE ET GRENIER

Situés place Saint-Nicolas, à Saumur.

S'adresser à M^{me} GAULAY. (211)

A VENDRE

UNE EXCELLENTE CHIENNE

COURANTE, dite briquette, âgée de cinq ans.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés.

S'adresser rue Saint-Nicolas, n° 74, à Saumur.

A VENDRE

UN CHIEN EPAGNEUL

Agé de 14 mois.

S'adresser à Louis BLAIN, au Courdray-Macouard. (217)

A VENDRE

D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN EXPÉDITIONNAIRE pour le greffe du tribunal civil. (210)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenet, maison Alleaume,

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.

50 c. et 1 fr. le flacon.

A Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, rue du Portail-Louis. (107)

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes

Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.)

Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et succ^r, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

PHOSPHATE DE FER

de Leras, pharmacien, docteur ès-sciences,

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux; il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou les pertes blanches; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, privés d'appétit, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui lui ont valu une faveur sans égale auprès des médecins. — 2 fr. le flacon. — A Paris, à la pharmacie, rue de la Feuillade, 7, et à Saumur, dans les bonnes pharmacies. (34)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,